

Madame le Maire d'Aix en Provence  
Hôtel de Ville  
13100 Aix en Provence

Objet : Demande de réunion sur le site du Grand Barret

Aix, le 25 octobre 2021

Madame le maire,

Nous voulons d'abord vous féliciter pour votre récente élection à la tête de la mairie d'Aix en Provence. Nous ne doutons pas de votre intérêt pour la vie de la cité et de votre implication dans l'ensemble des nombreux et lourds dossiers que vous avez en charge.

Nous souhaitons aussi appeler votre attention sur un dossier fortement porté par votre prédécesseur et qui impacte nos quartiers. Il s'agit du futur parc situé sur le site du Grand Barret – Cortésine (appelé également Roc Fleuri), qui prolonge le parc de la Torse vers la Sainte-Victoire et constitue un maillon important du parc naturel urbain (PNU) lancé sous la précédente mandature. Ce site de plus de 5 hectares a été acquis par la Ville en août 2018.

A la suite de cette acquisition, nos deux CIQ (Pont de Béraud et Cézanne Torse) ont constitué un groupe de travail commun pour faire connaître nos propositions. Nous avons tenu en octobre 2020 une réunion de travail sur le site avec Eric Chevalier pour le sensibiliser aux deux priorités que nous avons identifiées :

- la mise en sécurité incendie de cet espace et son aménagement
- l'achat ou la préemption de la bastide du Grand Barret, bâtiment certes tagué et dégradé mais au bâti encore solide, qui se situe en plein milieu du futur parc et pourrait en constituer le point central d'animation et d'attraction par un projet approprié.

Sur le premier point, depuis cette réunion, une protection minimale contre le risque incendie a pu être mise en place à l'occasion des travaux d'éclaircie entrepris par le Grand Site Sainte Victoire sur la bordure est du parc. Par ailleurs, d'autres dispositions positives ont été prises :

- l'opération d'éco pâturage organisée par la Ville en 2020 afin de débroussailler une partie du parc

- la toute récente mise en place de la voie piétonne et cyclable permettant de relier la traverse de la Cortésine à l'avenue Villemus, opération soutenue par les services techniques de la ville et réalisée par les Gadzarts début septembre
- le projet de pont piéton et cycliste prévu sur le ruisseau du Barret en prolongation de la coulée verte mais qui souffre de divers retards.

Pour le reste, l'espace destiné au futur parc est laissé à l'abandon et offre un aspect désolant, notamment dans sa partie basse :

- les abords via le chemin du Roc Fleuri ou la traverse de la Cortésine n'ont pas été aménagés
- les monticules de terre résultant de la construction du Nid et de l'Ecrin ont été laissés sur place par le promoteur de ces deux immeubles
- il n'y a eu aucun débroussaillage d'ensemble du futur parc depuis l'opération d'éco pâturage, qu'il serait bon de renouveler
- enfin, la bastide du Grand Barret et ses abords ont été squattés ces dernières années et aujourd'hui des personnes avec des enfants en âge scolaire sont installées depuis plusieurs mois entre la bastide et l'ancien canal de Provence.

Quant à la question de l'achat ou de la préemption de la bastide du Grand Barret par la Ville, elle a été abordée lors de la réunion en mairie tenue le 10 mai dernier par l'ancien maire avec le CIQ Cézanne Torse, à l'occasion de la présentation de son projet de quartier. Nous avons alors appelé l'attention de la maire sur les clauses contraignantes pour la Ville contenues dans l'acte de vente d'août 2018 : une double clôture (grillage et végétaux) des terrains qui restent propriété des vendeurs, et la construction d'un pont accessible aux véhicules motorisés pour permettre l'accès à la bastide via la traverse de la Cortésine.

Il avait été alors indiqué que les dépenses ainsi mises à la charge de la ville pouvaient être utilement comparées à la charge financière résultant de l'achat de la bastide et des dépenses d'entretien qui s'en suivent. Madame le maire, tout en précisant que ses marges de manœuvre étaient plus importantes en matière de dépenses d'investissement que de fonctionnement, avait demandé aux services de faire une étude comparative des deux options.

Nous voulons surtout insister à ce sujet sur le fait que le pont carrossable d'accès à la bastide dont l'édification est exigée dans l'acte de vente se situerait dans un environnement compliqué, topographiquement chahuté, et nécessiterait l'abattage de plusieurs arbres majestueux. Cela serait en totale contradiction avec les fortes ambitions actuellement affichées par la Ville en faveur de la protection des arbres comme en témoignent la charte de l'arbre adoptée en 2017, l'écoute attentive qu'avait réservée Maryse Joissains aux propositions faites par l'Association pour la protection du patrimoine environnemental aixois (APPEA) lors d'une réunion de travail tenue à la mairie en juin 2021, les prises de position sans ambiguïté de vos adjoints prises lors du conseil municipal du 18 octobre pour assurer la protection des arbres de haute tige ou encore la décision toute récente de déplacer le stade

Molière (La Provence du 20 octobre) car la mise en place d'une pelouse synthétique aurait conduit à l'abattage de 34 grands peupliers.

L'achat ou la préemption de la bastide du Grand Barret par la Ville pour devenir un point majeur de mise en valeur de ce parc permettrait ainsi de se soustraire à l'exigence de la construction d'un pont non seulement contraignant et coûteux, mais aussi contraire aux ambitions de protection des arbres affichées par la municipalité.

Compte tenu de tous ces éléments, il nous paraît indispensable qu'une visite puisse être organisée sur le terrain pour que l'ensemble des décideurs puisse avoir une parfaite connaissance des lieux et identifier la problématique très particulière et complexe de la bastide du Grand Barret.

Nous comprendrions parfaitement que vous ne puissiez y participer compte tenu de vos contraintes, mais nous demandons l'organisation de cette visite avec les élus (Eric Chevalier, Jean-Louis Vincent, Jules Susini et Jacques Boudon) et les services concernés.

Nous vous remercions d'avance pour l'accueil favorable que vous réserverez à cette demande.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Delphine de Guillebon

Luciana Jolliot

Présidente du CIQ Cézanne Torse    Présidente du CIQ Pont de Béraud



Copie pour information à :

Eric Chevalier

Jean-Louis Vincent

Jules Susini

Jacques Boudon